

Séance du 25 juin 2025

Délibération N°2025/25

Nombre de membres :
En exercice :..... 14
Présents :..... 8
Représentés :..... 6
Votants :..... 14
Exprimés :..... 14
Pour :..... 14
Contre :..... 00
Abstention :..... 00

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 25 juin à 19 h 00, le conseil municipal de la commune de Jourgnac, dûment convoqué le 17 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis THOMASSON, maire.

Présents : M. Francis THOMASSON, Mme Marie-Pascale FRUGIER, M. Pascal GAYOU, M. Stéphane FAROUT, M. Michel RENAULT, Mme Marie-Laure LAVERGNE, M. Gaëtan GOU MILLOUX, Mme Magalie FAUCHER.

Absents représentés : Mme Anne-Sophie UIJTTEWAAL (a donné pouvoir à M. Stéphane FAROUT), M. Alain MAURIN (a donné pouvoir à M. Gaëtan GOU MILLOUX), Mme Sabine LOTTE (a donné pouvoir à Mme Marie-Pascale FRUGIER), Mme Elodie CHOQUET (a donné pouvoir à M. Francis THOMASSON), M. Laurent BLANCHER (a donné pouvoir à Mme Marie-Laure LAVERGNE), M. Robert DESBORDES (a donné pouvoir à Mme Magalie FAUCHER).

Mme Marie-Pascale FRUGIER est désignée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le 30/06/2025

ID : 087-218708105-20250625-DEL202525-DE

OBJET : VOYAGE AU SÉNAT. PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT ET DE REPAS PAR LE BUDGET COMMUNAL POUR LE PERSONNEL.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal un projet de visite du Sénat pour les Elus et l'ensemble du personnel communal.

Il explique que cette visite s'inscrit dans une dynamique de groupe et a pour objectif d'informer les participants, par la découverte de ce lieu emblématique, sur le fonctionnement des institutions de la République, dans un contexte convivial et propice à la motivation et à la cohésion d'équipe.

Ce voyage serait programmé le vendredi 31 octobre 2025.

Il propose que les frais de transport et de repas pour le déjeuner de midi soient pris en charge par le budget communal pour l'ensemble du personnel, soit 9 agents concernés.

Le montant prévisionnel de ces dépenses est estimé à 2 200 €, dont :

- Frais de transport : 1 700 €
- Frais de repas : 500 €

Les crédits budgétaires seront prévus aux comptes :

- 6251 « voyages et déplacements » pour les frais de transport,
- 6256 « missions, réceptions, représentation » pour les frais de repas.

L'organisation de cette sortie est prévue comme suit :

- départ en bus de la mairie le vendredi 31 octobre, le matin
- visite du Sénat
- repas
- retour le soir

Le Conseil municipal, unanime, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir débattu,

.../...
Délibération N°2025/25

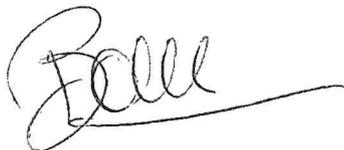
Envoyé en préfecture le 30/06/2025
Reçu en préfecture le 30/06/2025
Publié le 30/06/2025 SLO
ID : 087-218708105-20250625-DEL202525-DE

- Emet un avis favorable à l'organisation d'une visite au Sénat pour les élus et le personnel communal en 2025;
- Autorise la prise en charge par le budget de la commune, pour le personnel communal uniquement, des frais relatifs au transport en bus et aux repas de midi.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus indiqués
Pour extrait certifié conforme, à Jourgnac le 27 juin 2025

La secrétaire de séance,
Marie-Pascale FRUGIER

Le Maire,
Francis THOMASSON



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.